

Herbes, tisanes et épices Fairtrade

Le défi...

En 2009, un nouveau Standard Fairtrade pour les herbes et les épices a ouvert la voie à la certification d'une multitude d'herbes et d'épices. Depuis, de nombreux agriculteurs ont rejoint Fairtrade et ont entrepris de vendre leur basilic, clou de girofle, gingembre et autre à des conditions équitables. Aujourd'hui, plus de 60 organisations de petits producteurs sont basées dans des pays aussi divers que l'Inde, l'Égypte et l'Indonésie.

De pair avec l'augmentation d'herbes disponibles, la demande s'est elle aussi accrue. En particulier, les compagnies de thé sont intéressées par la manufacture de tisanes Fairtrade, soit pour étendre leur gamme actuelle, soit pour s'affilier à Fairtrade pour la toute première fois. L'intérêt croît en outre autour des herbes culinaires fraîches ; en Égypte et au Kenya, des propriétés sont désireuses de s'inscrire à Fairtrade.

De manière évidente, il devient possible de répondre à ce niveau de demande en élargissant la base d'approvisionnement de Fairtrade. Ainsi, après consultation auprès des parties prenantes de Fairtrade, y compris les réseaux de producteurs, le Comité des Standards de Fairtrade a donné son accord pour ouvrir le Standards à des organisations plus grandes comprenant de nombreux travailleurs (« main d'œuvre salariée ») afin de répondre aux besoins

spécifiques du marché, tout en continuant à garantir des opportunités de marché pour les petits producteurs d'herbes et d'épices.

La réponse de Fairtrade...

L'existence d'une liste étendue des herbes et des épices et d'un nouveau Standard pour les organisations dépendant d'une main d'œuvre salariée pour les herbes et les tisanes signifie que nous pouvons étendre la gamme d'herbes, épices et thés Fairtrade disponibles, que nous pouvons

Le standard en bref

À qui s'adresse-t-il : à tous les producteurs d'herbes, de tisanes et d'épices.

Changements clés :

- Nouveau Standard Fairtrade pour les herbes et tisanes pour les organisations dépendant d'une main d'œuvre salariée
- Herbes fraîches désormais disponibles en qualité Fairtrade
- Environ 150 produits ajoutés à la liste des herbes et des épices

Portée : mondiales

Validité : 1er août 2012

Où trouver un exemplaire:

www.fairtrade.net/standards.html



Les petits agriculteurs de la Tobhar Small Growers Society en Égypte ont récemment obtenu la certification Fairtrade certification pour ses herbes et épices. [En savoir plus sur notre blog.](#)

en outre permettre à des groupes tout nouveaux de producteurs et de travailleurs de bénéficier de Fairtrade, mais aussi offrir de nouvelles opportunités de ventes aux groupes qui existent déjà.

L'ouverture vers de nouveaux groupes de producteurs

En vertu du standard précédent, les organisations dépendant d'une main d'œuvre salariée ne pouvaient obtenir la certification Fairtrade que pour quatre types de tisanes : la camomille, la menthe poivrée, le rooibos et l'hibiscus. Désormais, les groupes dépendant d'une main d'œuvre salariée peuvent obtenir la certification Fairtrade pour n'importe quelle herbe fraîche et autre herbe pour le thé en répondant aux exigences identifiées pour ces produits, créant ainsi de nouvelles opportunités de vente pour ceux qui les produisent.

Les herbes fraîches – une nouveauté Fairtrade

Les détaillants, notamment en Grande Bretagne, expriment depuis longtemps un intérêt certain pour les herbes fraîches Fairtrade. La fragilité de ces herbes fraîches implique qu'elles nécessitent une chaîne d'approvisionnement froide depuis le champ jusqu'au magasin, ce dont ne disposent actuellement pas nos petits producteurs, la démarche étant pertinente exclusivement pour les groupes de grande taille ayant de grandes quantités de produits à vendre. Le Standard étant désormais ouvert aux organisations dépendant d'une main d'œuvre salariée, les détaillants peuvent étendre leur gamme Fairtrade et les travailleurs peuvent bénéficier de versements de la Prime Fairtrade ainsi que des Standards Fairtrade sur leur lieu de travail. En outre, les produits Fairtrade atteindront de nouveaux consommateurs, ce qui accroîtra la sensibilisation à Fairtrade et la visibilité de ces produits, habituellement exposés à l'entrée des magasins.

« Nous attendons avec impatience que l'élargissement du Standard pour les herbes et les tisanes permette d'inclure les organisations dépendant d'une main d'œuvre salariée. Le comité de l'Organe mixte est très enthousiaste à la perspective de Primes Fairtrade plus régulières qui vont nous aider à mener à bien les projets dont nous avons parlé jusqu'ici sans être en mesure de les financer »

Maggie Hobbs, Tambuzi Ltd, cultivatrice de fleurs et d'herbes fraîches au Kenya.

La protection des petits exploitants

Nous sommes conscients qu'il est nécessaire de soutenir les petits agriculteurs afin qu'ils puissent se faire entendre. Après avoir rassemblé le retour d'informations de petits producteurs à travers tout le système, le Comité des Standards de Fairtrade International a décidé que les épices et les herbes séchées continueraient à être approvisionnées exclusivement auprès d'organisations de petits producteurs. En outre, une liste ainsi élargie des herbes et épices Fairtrade fournit de nouvelles opportunités de vente aux groupes de petits producteurs qui existent déjà.

Le présentoir des herbes et épices Fairtrade s'agrandit

L'élargissement de la liste signifie que nous avons plus que doublé le nombre d'herbes et épices Fairtrade, en ajoutant plus de 150 éléments à notre gamme. Nous suivons en outre une classification des herbes, des tisanes et des épices approuvée par l'Union Européenne ; dès lors, les producteurs et les marchands n'ont aucun problème pour savoir quels produits proviennent des organisations dépendant d'une main d'œuvre salariée ou des organisations de petits producteurs.

La tarification

Etant donné le nombre important d'herbes et d'épices qui sont désormais disponibles, il n'est pas possible de fixer un prix minimum approprié pour chacune d'entre elles. Au lieu de cela, toutes les nouvelles herbes, tisanes et épices disposeront d'une Prime Fairtrade fixe de 15% au-delà du prix négocié entre le producteur et le vendeur. Cette approche permet aux produits provenant de catégories très diverses de pénétrer facilement et rapidement sur le marché Fairtrade. En même temps, les producteurs, s'ils en ressentent le besoin, peuvent continuer à demander à ce que Fairtrade International fixe un Prix Minimum Fairtrade pour leurs produits. Certaines herbes et épices Fairtrade existant de longue date, telle que la vanille, continueront de bénéficier d'un Prix Minimum et d'une Prime Fairtrade fixes.

Pour plus d'informations sur le Standard, veuillez contacter Sarina Wiens, directrice du projet :
s.wiens@fairtrade.net

Pour plus d'informations sur les opportunités de développement pour de nouveaux produits Fairtrade dans les secteurs des herbes et des tisanes, veuillez contacter votre organisation Fairtrade nationale ([voir liste ici](#)) ou Lee Byers, le responsable produit mondial pour le thé : l.byers@fairtrade.net

Au sujet de Fairtrade International :

Fairtrade International est une organisation mondiale à but non lucratif qui travaille avec les agriculteurs et travailleurs afin d'améliorer leurs conditions de vie par le biais d'un commerce plus équitable. Nous organisons le système Fairtrade, développons les standards Fairtrade et appuyons les producteurs. Fairtrade International est propriétaire de la marque de certification FAIRTRADE, une marque déposée reconnue à travers le monde. Plus d'informations sur www.fairtrade.net